

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept Février, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni exceptionnellement à la salle polyvalente sous la Présidence de Madame Martine HUTEAU.

A dix-neuf heures et cinquante minutes, Madame le Maire ouvre la séance.
Présents : HUTEAU Martine ; MORIN Vincent ; BOIVIN pierre ; MICHEL Julie ; JUFFROY Josiane ; BIDART Yves ; HOULET Antoine ; MARVIN Philippe ; BOUCHU Thierry ; ACCARDI Pascale ; KUKIELCZYNSKI Bernard ;
Absente excusée : Mme LLORENS Catherine donne pouvoir à Mr HOULET Antoine.

Absents : BHIKOO Martine ; VAN EECKHOUT Sébastien
Secrétaire de séance : Mr HOULET Antoine

Le compte rendu de la séance du 20/12/2021 a été adopté

Ordre du jour

- Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des Territoires Ruraux 2022 (DETR) : travaux école Mesnil-Racoin
- Demande de subvention au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local 2022 (DSIL) : Restauration de la couverture de la nef de l'église Saint Thomas Becket.
- Demande de subvention à la Région, au Département et à la DRAC : Travaux église Saint Thomas Becket.
- Convention de délégation de compétence en matière de services spéciaux de transport public routiers réservés aux élèves (circuits spéciaux scolaires)
- Changement d'opérateur de téléphonie

01-2022-Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2022 (DETR)

Madame le Maire demande de bien vouloir l'autoriser à solliciter une subvention au titre de la dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2022 concernant des travaux à l'école de Mesnil-Racoin estimés à la somme de 11045.50€HT soit 13 254.60€TTC :

- Création d'un parking pour les enseignants : 4 560.00€HT soit 5 472.00€TTC
- Remise en état du mur de l'école : 4 994.50€HTsoit 5 594.60€TTC
- Réparation de l'abris de l'école : 1 490.00€HT soit 1 788.00€TTC

COUHT DE L'OPERATION	DETR (50%)	AUTOFINANCEMENT	COUHT DE L'OPERATION
11 045.50€	5 522.75€	7 731.85€	13 254.60€

Après en avoir délibéré
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

AUTORISE Madame le maire à solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2021 concernant des travaux à l'école de Mesnil-Racoin estimés à la somme de 11045.50 €HT soit 13 254.60 €TTC.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel.

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires au bon aboutissement de cette affaire.

02-2022-Demande de subvention au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local 2022 (DSIL) : Restauration de la couverture de la nef de l'église Saint Thomas Becket.

Madame le Maire demande de bien vouloir l'autoriser à solliciter une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local 2022 (DSIL) concernant la restauration de la couverture de la nef de l'église Saint Thomas Becket. Le coût de ces travaux est estimé à la somme de 98 372.09€HT soit 118 046.51€TTC.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

COUHT DE L'OPERATION	DSIL (30%)	REGION (15%)	DEPARTEMENT (15%)	DRAC (30%)	AUTOFINANCEMENT	COUHT DE L'OPERATION
98 372.09€	29 511.63€	14 755.81€	14 755.81€	29 511.63€	29 511.63€	118 046.51€

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

AUTORISE Madame le maire à solliciter une subvention au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local 2022 (DSIL) concernant la restauration de la couverture de la nef de l'église Saint Thomas Becket. Le coût de ces travaux est estimé à la somme de 98 372.09€HT soit 118 046.51€TTC.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel.

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires au bon **aboutissement de cette affaire.**

03-2022-Demande de subvention à la Région, au Département et à la DRAC : Travaux église Saint Thomas Becket.

Madame le Maire demande de bien vouloir l'autoriser à solliciter une subvention à la Région, au Département et à la DRAC concernant des travaux de restauration de la couverture de la nef et de la baie axiale du chevet de l'église Saint Thomas Becket estimés à la somme de 150 206.34€HT soit 180 247.60€TTC

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

DEPENSES	MONTANT HT	FINANCEURS	MONTANT HT	%
Restauration couverture nef et baie axiale du chevet	150 206.34	Région	22 530.95	15
		Département	22 530.95	15
		DRAC	45 061.90	30
		Autofinancement	15 006.91	
Restauration baie axiale du chevet	51 833.87	ETAT (DETR)	15 564.00	30
Restauration couverture de la nef	98 372.09	ETAT (DSIL)	29 511.63	30
TOTAL HT	150 206.34		150 206.34	100

***Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,***

AUTORISE Madame le maire à solliciter une subvention à la Région, au Département et à la DRAC concernant des travaux de restauration de la couverture de la nef et de la baie axiale du chevet de l'église Saint Thomas Becket estimés à la somme de 150 206.34€HT soit 180 247.60€TTC

APPROUVE le plan de financement prévisionnel.

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires au bon aboutissement de cette affaire.

04-2022- Convention de délégation de compétence en matière de services spéciaux de transport public routiers réservés aux élèves (circuits spéciaux scolaires)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le code des transports (partie législative) et notamment ses articles L.1241-1 à L. 1241-3, L. 1241-5 et L.3111-16-12, ainsi que les articles R.1241-1 à R. 1241-66 et R.3111-15 à D. 3111-36,
VU la délibération du Conseil d'Ile de France Mobilité n° 2020/030 du 5 février 2020,
VU la délibération du Conseil d'Ile de France Mobilité n°2020/189 du 10 juin 2020,

***Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,***

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de délégation de compétence en matière de services spéciaux de transport public routiers réservés aux élèves (circuits spéciaux scolaires) ci-annexée.

CHARGE Madame le Maire à procéder à l'ensemble des démarches administratives redues ainsi nécessaires.

05-2022-Changeement d'opérateur de téléphonie

En raison de divers problèmes rencontrés par rapport au fonctionnement de notre réseau de téléphonie actuel, il convient de changer d'opérateur. Il est proposé au conseil municipal une offre spontanée d'un prestataire en téléphonie qui prendrait en charge le suivi technique, administratif et la maintenance de l'intégralité des abonnements en téléphonie. L'actuel contrat à un coût de 322.56€HT par mois. L'entreprise GREENCUBE propose une solution pour un coût de 295.00€HT par mois soit une économie annuelle de 397.00€TTC par an.

***Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,***

ACCEPTTE l'offre de l'entreprise GREENCUBE pour un coût de 295.00€HTpar mois soit une économie annuelle de 397.00€TTC par an.

AUTORISE Madame le Maire à signer le contrat avec l'entreprise GREENCUBE

INFORMATIONS DU MAIRE

LA SEANCE EST LEVEE A 20 HEURES 16.

